

VILLE DE DURBUY



Basse Cour 13

Tél. : 086/21.98.11 Fax : 086.21.98.38

est invité pour la première fois à assister à la réunion du Conseil Communal du **lundi 28 décembre 2020 à 19 heures.**

Cette réunion se tiendra à la Laiterie de Tohogne

Le Directeur général,

Henri MAILLEUX

Par le Collège :



Le Bourgmestre,

Philippe BONTEMPS

ORDRE DU JOUR

1. Rapport annuel des synergies locales et économies d'échelle Ville-CPAS.
2. Comité de concertation Ville-CPAS. Procès-verbal du 09/11/2020. Communication.
3. Zone de Secours du Luxembourg. Dotation communale.
4. Zone de Police. Budget 2021.
5. Régie Foncière. Budget 2021. Approbation.
6. Régie ADL. Budget 2021. Approbation.
7. Budget communal 2021.
8. Maison de Village Grandhan. Subside.
9. Fabrique d'Eglise de BOMAL S/O. Renouvellement de la petite moitié du Conseil.
10. Fabrique d'Eglise de BOMAL S/O. Remplacement d'un membre décédé du Conseil.
11. Projet Communes pilotes Wallonie cyclable 2020. Candidature. Approbation.
12. Gestion des déchets. Coût-vérité 2021.
13. Réparation des joints de pavés dans les rues du Vieux Durbuy – phase 4. Approbation des conditions et du mode de passation.
14. ORES. Réparation des trottoirs « rue du Ténimont ». Offre.
15. Voiries communales. Enduisage 2021. Conditions du marché.
16. Voiries communales. Reprofilage 2021. Conditions du marché.
17. PPT 2019-2020. Ecole Bomal. Rénovation. Conditions du marché.
18. Ecole de Tohogne. Réfection des toitures. Marché de services pour auteur de projet.
19. Régie Foncière. Vente à VANACKER Leen. Lots 6 et 7 lotissement Marlaine à Wéris. Projet d'acte.
20. Régie Foncière. Vente à PAIROUX-DISPAS. Terrain à Petithan rue des Aguesses. Projet d'acte.
21. Régie Foncière. Heyd. Vente à Immobilière Calestienne. Projet d'acte.
22. Ville de Durbuy et Régie Foncière. Vente à BOULANGER-BORGERS à Wéris. Projet d'acte.
23. Régie Foncière. Vente à la Fabrique d'Eglise de Verlaine à Tohogne.
24. Gestion parcelles « Sur les Roches » à Herbet. Natagora.
25. Natagora. Modification bail emphytéotique « Mont des Pins ».
26. Règlement d'ordre intérieur des écoles communales. Modifications.
27. Personnel enseignant. Ratification de délibérations diverses du Collège communal.